



AGIR POUR UN BÂTI SAIN, ÉCONOME EN RESSOURCES ET ACCESSIBLE

C'EST DANS L'AIR

Un air nouveau dans le bâtiment !

Alors que l'être humain a besoin d'environ 15 000 litres d'air par jour pour vivre, une grande partie d'entre nous passe aujourd'hui plus de 80% de son temps enfermée dans un bâtiment. Simultanément le nombre de cas d'asthme a été multiplié par quatre et celui des allergies par sept en trente ans en France. Qu'en penser ?

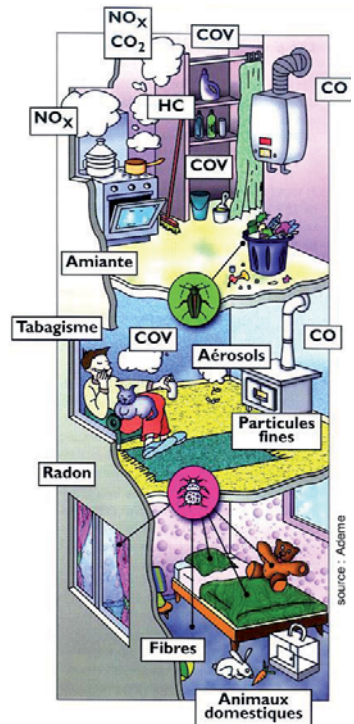
Dans un logement dont l'étanchéité a été renforcée pour économiser l'énergie, il ne suffit plus de compter sur le renouvellement de l'air intérieur pour obtenir un air sain.

Il faut une vision plus globale de la gestion de l'air intégrant le traitement de l'humidité, source de moisissures toxiques et l'emploi de matériaux dits « sains » donc peu émissifs en COV (composé organique volatil), en particules fines, fibres... issus des vernis, peintures, colles, plastiques, aérosols, mousses. Cette approche a le mérite de préserver la santé des occupants mais aussi des salariés de la construction qui mettent en œuvre ces produits.

Grâce à ses connaissances, l'artisan doit préconiser l'emploi de solutions plus respectueuses pour notre santé en utilisant les matériaux, les produits ou les traitements les moins nocifs possibles. Pour cela, il doit s'appuyer sur les fiches techniques des produits, privilégier ceux qui portent l'écolabel officiel européen ou la marque « NF Environnement ».

Par son rôle d'information, l'artisan collabore à la qualité de l'air que nous respirons, même si celle-ci dépend aussi du comportement de chacun.

La notion d'habitat sain est très « en vogue », certes, mais il ne s'agit pas que d'un effet de mode ! C'est une nécessité pour notre santé et notre bien-être.



IMPACT SUR L'ENTREPRISE DU BÂTIMENT

Les entreprises du bâtiment s'interrogent sur le devenir de leurs déchets dangereux !

Un rôle social essentiel

Pour identifier les pratiques et les besoins des professionnels, une enquête régionale a été initiée en début d'année sur le thème des déchets dangereux par la Chambre de métiers, la CAPEB et différents partenaires dont le Conseil régional des Pays de la Loire. Avec près de 1350 réponses, l'intérêt des professionnels pour cette thématique est confirmé.

Tous les métiers du BTP et paysage génèrent des déchets dangereux, dont les plus fréquents sont : cartouches silicones, polyuréthane ou mastics d'étanchéité (66%), piles (45%), pots/bidons souillés de produits dangereux (37%), aérosols et bombes traçantes (34%), tubes fluorescents (29%).

A noter : ces déchets, produits parfois en quantités très faibles dans chaque entreprise, représentent en France environ 1,4 millions de tonnes dans les entreprises du bâtiment (source ADEME).

L'enjeu environnemental est donc de taille !

Toxiques ou polluants pour l'environnement, ils doivent suivre une filière spécifique de traitement et leur traçabilité doit être assurée.

Les modes d'élimination les plus fréquemment utilisés sont les déchèteries et le retour fournisseur (essentiellement pour les piles et tubes fluorescents). 4% des entreprises font appel à un prestataire privé. Ces déchets dangereux suivent parfois une filière « tout-venant », déchets banals ou métaux, sans difficulté particulière pour l'entreprise alors qu'il s'agit bien d'une pratique non réglementaire.

Parmi les projets d'investissements envisagés en faveur des économies d'eau ou protection de la qualité de l'eau pour l'atelier de l'entreprise, on peut signaler :

- ▶ les cuves de récupération d'eau de pluie pour nettoyer les engins, arroser les espaces verts... (150 projets)
- ▶ les machines à nettoyer les rouleaux et brosses, pour les peintres, afin d'éviter de rejeter à l'égout les résidus de peintures en phase aqueuse (70 projets)

Grâce aux réponses des entreprises, la CAPEB peut désormais travailler sur plusieurs pistes d'actions pour vous proposer des solutions pertinentes pour vos déchets dangereux.



Formations aux économies d'énergie FEEBat

Le Module 2 arrive dans votre CAPEB !

C'est avec impatience que les 300 professionnels issus de tous les corps d'état qui ont découvert le Module 1 FEEBat au cours du premier semestre, vont pouvoir poursuivre leur formation dès cet automne avec le Module 2 :

2 jours pour être capable de réaliser l'évaluation thermique d'un logement à l'aide d'un logiciel puis de proposer les solutions techniques les plus pertinentes et d'argumenter ses choix auprès de son client.

Avec un taux de satisfaction remarquable, les modules 1 font déjà le plein d'ici la fin de l'année. Le planning de 2009 est déjà en préparation afin de satisfaire aux demandes en attente.

Cette mobilisation dans les Pays de la Loire, mais aussi dans toute la France (plus de 3000 entreprises depuis le début de l'année), démontre la prise de conscience des professionnels du bâtiment pour les économies d'énergie dans notre secteur.

Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment

FEE Bat

cap développement durable

Union Régionale CAPEB Pays de la Loire
1 rue Louis Marin
BP 56313
44263 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 89 71 47
www.capeb-pays-de-la-loire.fr

impression sur papier recyclé



MÉMO

Se former

Quelques exemples de stages.
La liste complète est à demander à votre CAPEB départementale.

> LOIRE-ATLANTIQUE

14-15 octobre
Economies d'énergie FEEBAT module 1
à partir du 9 octobre
(6 jours sur 2 mois)
Maîtrise du risque CO : évolution du métier de chauffagiste - Quali'CO

> MAINE-ET-LOIRE

16-17 octobre
Enduit à la chaux
27-28 octobre
Economies d'énergie FEEBAT module 2

> MAYENNE

14-15 octobre
Economies d'énergie FEEBAT module 2
20-21-22 octobre
Chauffe-eau solaire individuel CESI - Qualisol

> SARTHE

16-17 octobre
Economies d'énergie FEEBAT module 1
Economies d'énergie FEEBAT module 2

> VENDÉE

14 octobre
Réglementation thermique : RT 2005 et ses évolutions
20-21 octobre
Conception et adaptation de logements pour une personne à mobilité réduite et autres handicaps module 1

Actus

2° Trophées de l'Eco-Habitat
Valorisez vos interventions et solutions pour un habitat économe en ressource, sain, accessible. Clôture des inscriptions : 16 octobre
plus d'info sur <http://lecohabitat.jcenantes.fr>

Le bon clic

Clim'City : une exposition virtuelle qui permet une sensibilisation au développement durable et plus particulièrement au changement climatique et aux modes de vie éco-responsables. www.cap-sciences.net/climcity/climcity.htm



ÉCO-ATTITUDE

Le chiffre du mois

Produits phytosanitaires :

5 mètres, c'est la largeur minimale interdite aux traitements phytosanitaires aux abords des cours d'eau. Cette largeur appelée également ZNT (Zone non traitée) peut être plus importante. Lisez l'étiquette du produit phytosanitaire que vous appliquez pour respecter les préconisations d'utilisation.



LE MOT DU PRO

...Retour sur le stage d'amélioration énergétique - FEEBat Module 1

« Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments »

Jean-Pierre GUESNÉ,
Menuisier à Mayenne

Un rapide bilan du stage :
...qu'avez-vous appris ?

Le stage m'a permis une révision sur le développement durable. La gestion des énergies à court terme, l'effet de serre avec ses évolutions possibles, l'environnement mais aussi de parfaire mes connaissances

sur les matériaux et matériels, leurs données physiques, leur rôle et leur incidence sur les énergies... sans oublier la notion de confort de l'habitant.

Le stage a-t-il un intérêt pour toutes les professions ?

Oui, les échanges avec le formateur et les autres stagiaires de différentes professions m'ont permis d'avoir une notion plus précise des autres métiers intervenants pour la ventilation, les types de chauffage, les équipements, le bioclimatisme...

C'est important pour donner les bonnes infos à son client. L'intérêt professionnel c'est aussi d'aider à définir les enjeux pour le devenir de nos métiers. C'est un pari que nous, les artisans, pouvons relever avec un travail en réseau, ce que je fais déjà, mais avec plus de formalisme. Les échanges permettent de se rapprocher des artisans locaux pour créer ce réseau privilégié auprès de nos clients qui nous font confiance et d'avoir cette image de professionnels compétents.

Un mot sur la formule de prise en charge de la formation ? Cette formule permettant le remboursement presque intégral des coûts de formation et une indemnité est évidemment motivante !

Etes-vous prêt à faire le Module 2 ?

Bien sûr, il est nécessaire de continuer. C'est un engagement pour aller jusqu'au bout.

Les stages FEEBat aideront à devenir ECO-Artisan. Qu'attendez vous de cette démarche ?

Cette démarche devrait valoriser nos métiers pour leurs connaissances techniques, économiques et écologiques. Elle devra aussi assurer une représentativité « inter-artisanale »... Je dirai même « inter Eco-artisan »

EN PRATIQUE...

Lampes à économies d'énergie : une solution gagnante !

Avec une moyenne de 20 lampes par logement, le poste « éclairage » peut consommer 365 Kwh d'électricité par an. Les lampes à incandescences bientôt interdites et les halogènes (type crayon) très énergivores sont peu à peu remplacées par :

La lampe à économie d'énergie ou basse consommation - LBC- de type fluocompacte est déclinée à partir du tube fluorescent toujours performant avec sa très bonne efficacité lumineuse pour une longue durée de vie. Certaines LBC ont aujourd'hui un allumage instantané, d'autres prennent des formes et couleurs diverses telles que globe ou flamme, s'adaptant ainsi au design des luminaires et aux nouvelles ambiances. Malgré leur coût plus élevé, **ces ampoules LBC consomment 5 fois moins (pour un confort d'éclairage identique) et durent 8 fois plus** que les ampoules à incandescence. Elles permettent de diviser par 4 les dépenses d'éclairage.



Les lampes à diodes électroluminescentes (LED)

qui ne sont plus seulement réservées au balisage de cheminement (allée extérieure, couloir) mais également à l'éclairage d'ambiance, voire l'éclairage d'accentuation (mise en valeur d'un objet), consomment très peu (moins de 2 watts

pour un spot à 20 LED) et ont une très longue durée de vie (50000 heures).

Certaines LED fonctionnant en 12V continu sont par ailleurs le complément idéal d'une installation électrique autonome liée à des panneaux photovoltaïques ou une éolienne.

Leurs performances et leur durée en font aussi la solution d'avenir pour les collectivités, qui feront de réelles économies sur leurs éclairages publics grâce aux consommations plus faibles et à l'espacement des opérations de maintenance/remplacements de leurs parcs d'éclairage.